

Surfaces d'assolement 1 et 2*Identification de la donnée***Identifiant****SDT_12_01****Date de l'extrait****Extrait du 03.10.2022****Identifiant Fédéral**

68

**Description du contenu
des données**

Les surfaces d'assolement (SDA) représentent les meilleures terres agricoles en Suisse.

Pour être classées SDA, les terres agricoles doivent répondre à un certain nombre de critères.

Chaque canton suisse doit conserver un quota de SDA. Le quota pour le canton du Jura est fixé à 15'000 ha.

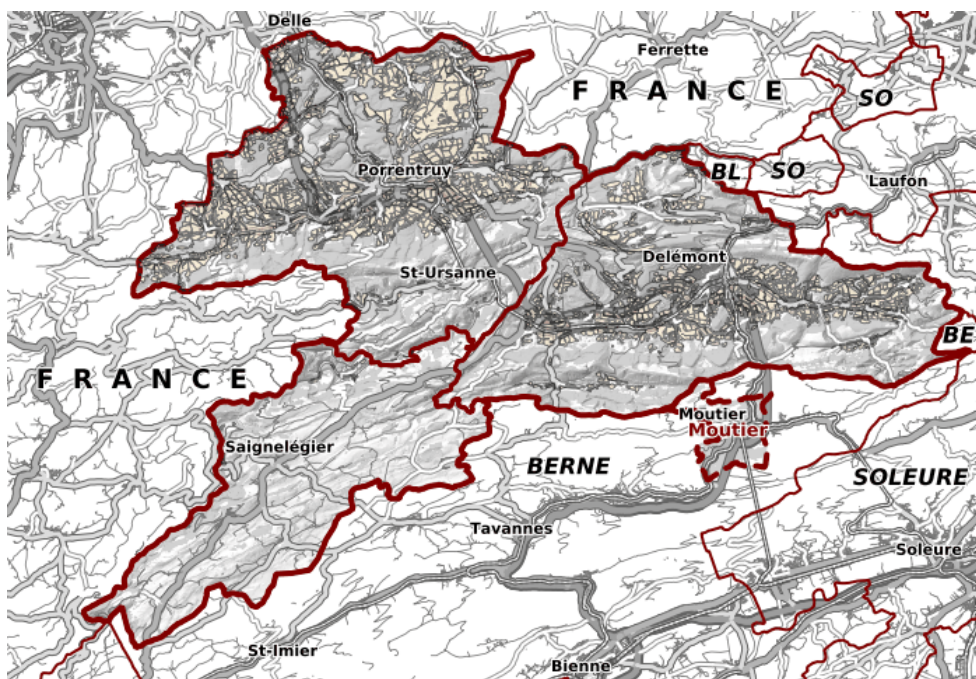
Une étude de base a été réalisée en 1986 par l'institut agronomique de Zürich-Reckenholz pour le plan directeur cantonal (précision carte 1 :25'000) Ils ont classé les SDA en 3 catégories selon leur qualité 1- 2 -3.

Seules les SDA 1 et 2 sont représentées dans cette couche. Dès le moment où une SDA passe dans le périmètre de la zone à bâtir elle disparaît de cette couche même si elle n'est pas construite.

Les SDA sont figées et archivées chaque année.

Afin d'améliorer la précision des SDA 1 et 2, une nouvelle saisie des données sur la base de la couverture du sol et des cartes 1:25'000 de 1986 a été réalisée en 2018.

Cette actualisation de l'inventaire cantonal a été validée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) en 2020.

Représentation de la donnée**Etendue géographique**

Tout le canton

Lien sur le géoportailhttps://geo.jura.ch/s/SDT_12_01

Hyperlien sur des informations supplémentaires
Contact

<http://www.jura.ch/plan-directeur/>

Gestionnaire de la donnée Service du développement territorial
Rue des Moulins 2, 2800 Delémont
www.jura.ch/SDT

Personne de contact RCJU Guerry Pascal, Tél. 032 420 53 10
pascal.guerry@jura.ch

Indice qualité

Type de données polygone

Année d'acquisition 1997

Fréquence des mises à jour Trimestrielle

Echelle d'utilisation 1: 25000

Précision en plan (m) 25

Précision en alt. (m) -

Méthode d'acquisition Digitalisation sur 1:25'000

Méthode d'acquisition secondaire Digitalisation sur 5000 parcellaire

Généalogie de la donnée Ce sont ces surfaces qui ont été saisie sur informatique par le SDT en 1997 avec Géopoint
Elles ont ensuite été reprises sur Arcview.
Dès le moment où une SDA passe dans le périmètre de la zone à bâtir elle disparaît de cette couche même si elle n'est pas construite.

A partir de 2004, les SDA ne sont plus classé par communes, mais par type (1 ou 2). Un géotraitement avec les communes Jurassiennes est effectué pour obtenir les surfaces communales.

Une version de précision améliorée devrait être disponible en 2019.

Diffusion

Niveau de légalisation Légalisée

Niveau de diffusion selon l'OGéo A

Système de référence GCS_CH1903+

Références légales fédérales

Base légale	Désignation
RS 700 art. 6 al. 2 let. a	Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)
RS 700.1 art. 26ss., 28 al. 2	Ordonnance sur l'aménagement du territoire

Références légales cantonales

Base légale	Désignation
RSJU 701.1 art. 80 al. 1 let. a	Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT)

Téléchargement des données

Les conditions générales d'utilisation fournies par le SIT-Jura sont les suivantes :
https://geo.jura.ch/geodonnees/Conditions_utilisation_geodonnees.pdf

En cliquant sur le lien de téléchargement ci-après, vous vous engagez à les respecter :

<https://geodienste.ch/services/fruchtfolgeflaechen>

Informations sur les métadonnées

Hyperlien sur les métadonnées dans geocat	https://www.geocat.ch/geonetwork/srv/fre/catalog.search?node=srv - /metadata/C746CC34-B7F6-43FE-BF74-761E6C17795D
Date de création	14.03.2002
Date de mise à jour	26.06.2020
Télégéodata	Catalogue de données
Lien sur la fiche des métadonnées	https://geo.jura.ch/geodonnees/fiches/Fiche_SDT_12_01_Surfaces_d_assolement_1_et_2.pdf

Description des attributs : Surfaces d'assolement 1 et 2